



## **Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020** **de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre**

### Préambule

L'article L2313- du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre de la transparence financière des collectivités, la réalisation par chacune d'elle d'une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles les concernant. Celle-ci doit être jointe au Budget Primitif de chaque collectivité afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la CAMVS.

Le Budget Primitif (BP) 2020 de la CAMVS a été voté lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 et ce afin de permettre à notre EPCI de poursuivre, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'exercice des compétences qui lui sont confiées, à l'échelle de son territoire.

Ce vote constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités et retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Ce budget est constitué de deux sections :

- la section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et
- la section d'investissement qui permet la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le CAMVS exerce à ce jour plusieurs compétences qui, pour certaines, nécessitent la création de budgets annexes comme la compétence « Assainissement » et la compétence « Eau ».

Ainsi, le BP 2020 de la CAMVS se décompose en 11 budgets : 1 budget principal (le « Budget Général ») et 10 budgets annexes parmi lesquels 2 principaux (Le Budget Annexe « Assainissement » et le Budget Annexe « Eau »)

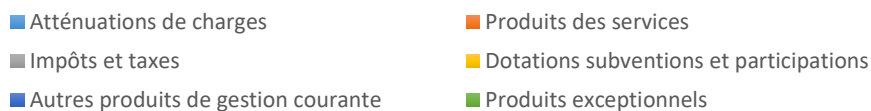
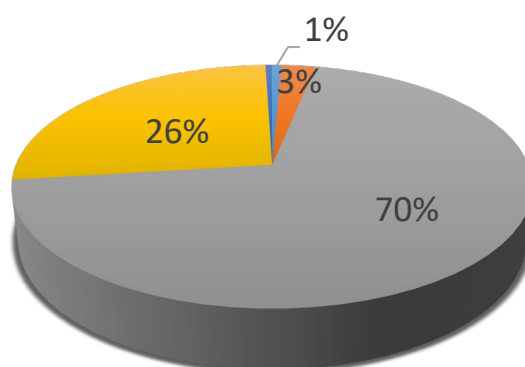
## LE BUDGET GENERAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 89,5 M d'€.

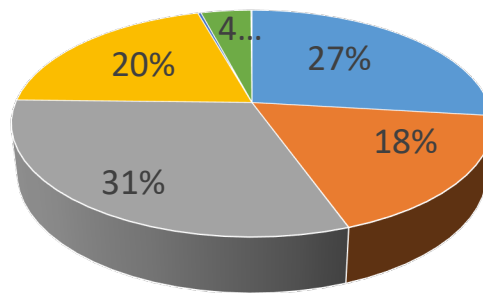
Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement :

- 70 % d'impôts et taxes,
- 26% des dotations versées par l'Etat
- 3% de produits de service.



Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont constituées principalement :

- Des charges à caractère général (électricité, gaz, eau, traitement des déchets, entretien des bâtiments ...)
- Des charges de personnel
- Des autres charges de gestion courante dans lesquelles nous retrouvons le versement des subventions aux associations, la participation au SDIS
- Des charges financières constituées du remboursement des intérêts de la dette



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Frais de fonctionnement des groupes élus
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 65,9 M d'€.

Y sont inscrits les moyens financiers nécessaires à la collectivité pour porter ses projets d'investissements à moyen et long terme.

Quelques compétences de la CAMVS porteuses de projets d'investissement :

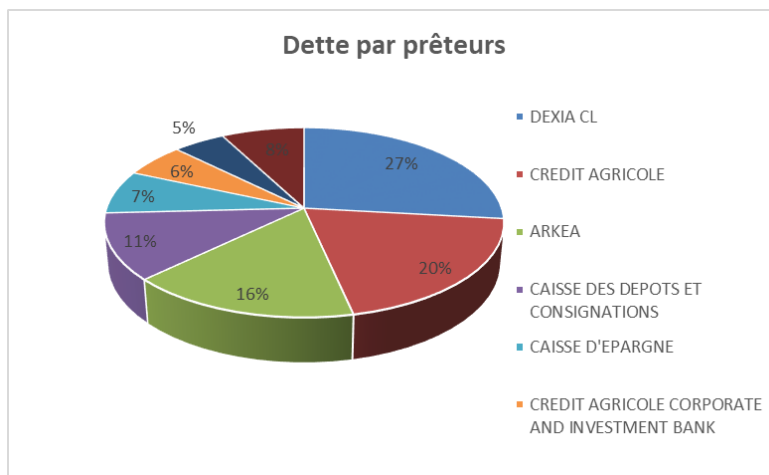
- **Le Développement économique** avec une inscription de 5.9 M d'€ en dépenses et 1.7M € en recettes pour notamment :
  - L'aménagement de la zone d'activités de la Marlière située à Feignies
  - Les travaux d'investissement liés au maintien de l'emploi sur le territoire (Rénovation du pont desservant la société Desvres)
  - Le déploiement de la Fibre
  - Les réserves foncières pour l'installation de nouvelles entreprises
  - Les aides économiques aux entreprises
- **L'aménagement de l'espace** avec les projets d'aménagement des Pôles Gares de Maubeuge et de Jeumont pour 3 M d'€ de dépenses et 1.9 M d'€ de recettes
- **L'habitat** pour 6 M d'€ de dépenses et 4.4 M d'€ de recettes reprenant :
  - L'accompagnement au parc privé (Aides à la rénovation énergétique des logements privés)
  - L'accompagnement au parc social (Bailleurs sociaux)
  - La requalification de la Zone Humide du Pot d'argent à Louvroil

- **La culture** avec le PMA (Pôle des Musiques Actuelles) pour 6M d'€ de dépenses et 4M € de recettes.
- **Le renouvellement urbain** avec 2.1M d'€ de dépenses et 814 000 € de recettes :
  - o Mise en œuvre des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain
  - o Poursuite du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) Intercommunal de Sous le Bois
- **La réfection de la Voirie d'intérêt communautaire** avec 6.8 M d'€ de dépenses (avec le PPP) et 3.2 M d'€ de recettes (Participation des communes)
- **Les fonds de concours aux communes pour accompagner leurs projets d'investissements** pour 2,6 M d'€

DETTE :

Evolution de la dette du budget général (hors PPP et au 31/12)

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours moyen	106 722 613,90 €	104 146 978,51 €	100 513 666,21 €	96 834 716,55 €	96 013 167,59 €
Capital payé sur la période	7 295 051,72 €	14 026 890,47 €	8 280 816,28 €	12 026 473,19 €	8 948 500,23 €
Intérêts payés sur la période	3 510 381,43 €	3 319 775,23 €	3 119 677,23 €	2 929 150,60 €	2 814 545,00 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>3,23%</b>	<b>3,13%</b>	<b>3,05%</b>	<b>2,97%</b>	<b>2,86%</b>





## LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Budget Assainissement est géré en Budget Annexe, il s'agit d'un SPIC (Service public industriel et commercial). Il est autonome et financé par les seuls usagers.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 11,6 M d'€.

Les recettes sont constituées à 85% de la redevance assainissement.

Dans les dépenses, nous retrouvons les charges de gestion courante, les charges de personnel ainsi que le remboursement du capital de la dette

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à un montant de 6,5 M d'€.

Les dépenses d'investissement sont principalement les travaux d'assainissement effectués sur les réseaux des communes membres ainsi que la réparation des ouvrages pour le traitement des eaux usées.

### DETTE :

#### Synthèse de votre dette au 31/12/2019 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 476 425 €	2,53%	8 ans et 11 mois	4 ans et 10 mois	92

## LE BUDGET ANNEXE EAU

Le Budget Eau est géré en budget annexe, il s'agit d'un SPIC (Service public industriel et commercial). Il est autonome et financé par les seuls usagers.

Depuis 2018, le service eau potable est géré par une régie intéressée conclue avec SUEZ.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 8,4 M d'€.

Les recettes sont constituées à 98 % de la redevance réservée par SUEZ

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 3,2 M d'€.

Les dépenses d'investissement sont principalement les travaux effectués sur les réseaux d'eau des différentes communes membres.

## AUTRES BUDGETS ANNEXES

		Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>LONGENELLE NORD</b>	Dépenses	1 524 056,91	1 524 056,91	3 048 113,82
	Recettes	1 524 056,91	1 524 056,91	3 048 113,82
<b>LONGENELLE SUD</b>	Dépenses	3 500 010,00	3 500 010,00	7 000 020,00
	Recettes	3 500 010,00	3 500 010,00	7 000 020,00
<b>CHAMPS DE L ABBESSE</b>	Dépenses	1 300 000,00	1 300 000,00	2 600 000,00
	Recettes	1 300 000,00	1 300 000,00	2 600 000,00
<b>LA MARLIERE</b>	Dépenses	4 270 688,13	4 300 688,13	8 571 376,26
	Recettes	4 270 688,13	4 300 688,13	8 571 376,26
<b>SPANC</b>	Dépenses	32 645,00	5 000,00	37 645,00
	Recettes	32 645,00	5 000,00	37 645,00
<b>PIG</b>	Dépenses		144 000,00	144 000,00
	Recettes		144 000,00	144 000,00
<b>GEPU</b>	Dépenses	1 200 000,00	940 000,00	2 140 000,00
	Recettes	1 200 000,00	940 000,00	2 140 000,00

PIG : Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »,

GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

## BUDGETS CONSOLIDES

		Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>BUDGET CONSOLIDES</b>	Dépenses	121 337 345,04	69 560 341,73	190 897 686,77
	Recettes	121 337 345,04	69 560 341,73	190 897 686,77